

Monuments Historiques / Sites :

- 468 Monuments
- 118 sites
- 4 monuments dont l'ABF est conservateur

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Les fortification Vauban et la Citadelle de Besançon
- Les Salines Royales d'Arc et Senans

Le territoire

- 19 cantons
- 573 communes

Sites Patrimoniaux Remarquables :

- Audincourt
- Baume les Dames
- Besançon
- Maïche
- Montbéliard
- Montfaucon

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Doubs (Udap25) est un service public de proximité relevant du ministère de la Culture. Il assure le relais de l'ensemble des politiques patrimoniales et la promotion d'une architecture de qualité au niveau départemental. Les champs d'action sont nombreux : architecture, patrimoine, paysages et urbanisme.

Valoriser et conserver les Monuments Historiques :

Les services de l'UDAP contribuent à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux qui intéressent les abords d'un monument historique.

De plus, l'UDAP du Doubs assure la conservation, par un suivi sanitaire constant et une maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de quatre monuments historiques appartenant à l'Etat dont la Cathédrale Saint Jean et l'hôtel de Magnoncourt à Besançon.

Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés

L'UDAP participe à l'application des législations concernant les monuments historiques, les sites protégés au titre du Code de l'Environnement, les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les secteurs sauvegardés, propose toutes mesures de protection au titre de ces législations et, le cas échéant, instruit ces mesures.

Orienter les politiques d'aménagement :

L'UDAP du Doubs participe aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'État. Elle apporte notamment son expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs. L'UDAP est personne publique associée lors de l'élaboration des documents de planification des collectivités territoriales.



Salines Royales d'Arc et Senans ©Landscape - drone 1

Vous êtes un particulier

L'UDAP est là pour conseiller les maîtres d'ouvrage publics dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager ...

Il émet des avis du point de vue architectural sur les demandes d'autorisation au titre du code de l'urbanisme, du code du patrimoine et du code de l'environnement. L'udap veille à l'application de la législation de la publicité extérieure et des enseignes.

Infos pratiques**Accueil téléphonique :**

Lundi, Mardi, Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h

Accueil physique :

Sur **rendez-vous uniquement**
Pensez à préparer votre rendez-vous à l'aide de la fiche « Préparer son rendez-vous à l'UDAP ».

Adresse :

7 rue Charles Nodier -25000

BESANCON

Tél : 03.81.65.72.10

Mèl : sdap.doubs@culture.gouv.fr



Ornans Loue Chateau © Jacques LHOMMEE



Citadelle de Besançon, © Monuments Historiques, 1999